Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 030-213000284-20241218-2024\_12\_172-DE

## Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-172 Séance du 18 décembre 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Bagnols Marcoule Athlétisme" (BMA)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
21	7	5

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christian BAUME, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine MUCCIO procuration à C. BOISSEL, Jennifer OBID procuration à M.COUSTON, Monique GRAZIANO-BAYLE à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à F. SERVOL, Ali OUATIZERGA procuration à C.SUAU, Marilyne FOURNIER procuration à C.ROUX

**Conseillers municipaux absents**: Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY** 

Secrétaire de séance : Maxime COUSTON

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 030-213000284-20241218-2024\_12\_172-DE

## Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Bagnols Marcoule Athlétisme" (BMA)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande financière de l'association « Bagnols Marcoule Athlétisme » (BMA) qui a organisé le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 le 60<sup>ème</sup> cross de la ville, qui sollicite la commune afin d'obtenir une subvention,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du mercredi 04 décembre 2024.

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'association « Bagnols Marcoule Athlétisme » (BMA).

Cette somme sera imputée sur le compte n° 6574-415 du budget en cours.

Jean-Yves CHAPELET

